



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS

SEPTEMBRE 2017

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr

Contact : lettredeconvillage@orange.fr

SOMMAIRE

- P 1 Entretien cimetières**
P.L.U
SDIS 33
Heure d'hiver
- P 2 Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2017**
- P 3 Réunion du Conseil Municipal : Suite**
- P 4 Réunion du Conseil Municipal : Suite et fin**
- P 5 Réunion du Conseil Municipal : Séance du 8 août 2017**
- P 6 Réunion du Conseil Municipal : Suite et fin**
- P 7 TransGironde**
La police recrute
Nouveaux services
- P 8 Club de marche**
Foot loisir
Familles Rurales
Tour du Bourgeois 2017
- P 9 Club de pétanque**
- P 10 Fête Inter Asso**
- P 11 Fête Inter Asso**
- P 12 ALSH : vacances de la Toussaint**

INFORMATION ENTRETIEN CIMETIERES

En application de l'article L. 2213-8 du code général des collectivités territoriales, « le maire assure la police des funérailles et des cimetières ».

Aux termes de l'article L. 2213-9 du même code, « sont soumis au pouvoir du maire [...] le maintien de l'ordre et la décence dans les cimetières [...] ».

Sur le fondement de ces dispositions, le fonctionnement, l'aménagement et l'entretien des cimetières relèvent de la compétence du maire, qui fait exécuter l'ensemble des opérations nécessaires au bon entretien des parties publiques du cimetière.

En revanche, le maire n'est pas chargé de l'entretien des tombes.

Cependant, l'existence du pouvoir de police spéciale du maire induit une obligation générale de surveillance du cimetière.

À ce titre, il doit s'assurer du bon état des sépultures et mettre en demeure les titulaires des concessions dont le mauvais état constitue un risque pour l'hygiène ou la sécurité du cimetière d'effectuer les travaux nécessaires.

Que ce soit au titre du contrat de concession funéraire ou du respect de l'ordre public, le concessionnaire se doit d'entretenir la concession acquise.

Au vu de ce qui précède, si l'entretien des espaces publics du cimetière relève de la compétence du maire, l'entretien des sépultures incombe aux familles.

Il est donc demandé aux propriétaires de tombes et caveaux funéraires d'entretenir leur concessions ainsi que leurs abords. Dans le souci de favoriser le désherbage des allées et des sols en terre, il leur est demandé de mettre les pots de fleurs sur les petits trottoirs qui bordent les sépultures.

Depuis le 1er janvier 2017, les services espaces verts et voirie des collectivités doivent s'être affranchis des produits phytosanitaires.

En effet depuis déjà plus d'un an, la Municipalité a signé une charte « zéro phyto » proposé par la communauté des communes de Bourg en Gironde. Ce dispositif entraîne un surcroît de travail manuel pour les agents techniques qui n'utilisent plus de désherbant chimique. Ainsi, dans le dessein de faciliter le travail de chacun, les propriétaires doivent entretenir convenablement la concession qui leur est attribuée dans l'intérêt de tous.

Merci de votre compréhension..

P.L.U

Nous vous informons que le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) est consultable sur le site internet de la commune.

SDIS 33

VISITE DES HYDRANTS ET POINTS D'EAU

Les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde procéderont au contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) publics de la commune entre le 16 octobre et le 16 novembre 2017.

PASSAGE A L'HEURE D'HIVER

« Mettez vos pendules à l'heure »

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit
du samedi 28 octobre au dimanche 29 octobre 2017





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 29 juin 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps s'est réuni le vingt-neuf juin deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

FINANCES

Délibération modificative FDAEC 2017 – Travaux de Voirie
 Délibération modificative subventions associations 2017
 Délibération budgétaire modificative subventions associations 2017
 Choix de l'entreprise travaux d'accessibilité salle des associations

QUESTIONS DIVERSES

Organisation de la rentrée scolaire 2017/2018
 Organisation des TAP 2017/2018
 Bilan de la bibliothèque
 Rapport des commissions
 Autres questions diverses

Présents : (8) M. Michel GAILLARD (Maire), Mme Marie-Christine BOUCHET (1ère Adjointe), Mme Gaëlle ANDRIEU (3^{ème} Adjoint), Mme Géraldine GOGUERY, M. Daniel DORRONSORO, M. Hervé GRANCHERE, M. Thierry MONTEIL, M. Alain VEYSSIERE.

Absents : (1) M. Robert GATARD (2^{ème} Adjoint), Mme Corine LEVREAUD (pouvoir à Mme Marie-Christine BOUCHET)
 Mme Gaëlle ANDRIEU est désignée Secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire présente M. Daniel DORRONSORO qui siégera dorénavant au Conseil Municipal en lieu et place de Mme Annie LALANDE ainsi que Mme Laure DOMINGUEZ, nouvel agent comptable au sein de la collectivité.

Les comptes-rendus des séances du 13 avril 2017 et du 22 mai 2017 ont été transmis par mail à chaque conseiller le vingt-six juin 2017. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. M. GRANCHERE indique que sur le compte rendu du 22 mai, il est à la fois noté présent et absent, alors qu'il était absent.

Le compte rendu du 13 avril 2017, soumis au vote, est approuvé par les 7 élus présents y ayant participé.

Le compte rendu du 22 mai 2017, soumis au vote, est approuvé par les 6 élus présents y ayant participé.

Délibération n° 20170629-01 – FDAEC 2017 – délibération modificative

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'une erreur sur le montant de l'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) voté par le Conseil Départemental lors du vote du Budget Primitif 2017 figure sur la délibération prise et votée le 22 mai 2017.

En effet, M. Xavier LORIAUD et Mme Valérie DUCOUT, Conseillers Départementaux, nous informaient par courrier de l'attribution pour Prignac et Marcamps pour 2017 d'un montant de 17 767.00 € et non de 17 319.00 € comme stipulé dans notre délibération du 22 mai dernier.

Cette somme doit servir aux dépenses d'investissement concernant les travaux de voirie, équipements communaux, acquisition de matériel ou de mobilier.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

de demander au Conseil Départemental de nous attribuer une subvention au titre du FDAEC 2017 de 17 767.00 € au titre des opérations de voirie suivantes :

- Chemins de Cantegris et des Carrières
- Chemins de Grandes Cazelles – du Puy – Christoly – du Moulinat- de Cabiraud et du Moulin de Landart

VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 20170629-02 – Subventions aux associations – 2017

M. DORRONSORO informe que l'association « vélo club » est en sommeil et donc que la subvention n'aura pas à lui être versé. Par ailleurs, il s'interroge sur l'appellation « subvention » pour les sommes versées aux associations hors communes.

La comptable lui répond que l'on peut mettre dans l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » des sommes allouées aux associations hors communales

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'une erreur sur le montant des subventions 2017 aux associations figure sur la délibération prise le 25 avril 2017.

Monsieur le Maire présente, après étude des demandes reçues des associations, les propositions de subventions retenues par la Commission des Finances pour l'année 2017.

(Tableau ci-après).

Monsieur le Maire tient à préciser que le versement sera fait sous réserve que les associations soient toujours en activité et que les justificatifs demandés soient remis, à savoir : les attestations d'assurance responsabilité civile – le bilan et les projets sur 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention aux Associations suivantes qui feront l'objet à l'article 6574 d'un montant total de 19 865.00 € sur le Budget Primitif 2017.

VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION	COMMENTAIRES
3 ème Printemps	800	
Cyclisme du Bourgeois	400	Tour du bourgeois
ACCA Chasse	600	
ALBS	300	
Ecole	2000	Sortie scolaire
Club de Danse	1100	
Société des Fêtes	1600	
Football Loisirs	300	
Pêche Gardon Marcampoisis	1475	
Judo Club	2100	
Familles rurales	350	
Pétanque	300	
Club Photo	300	
A L' Asso des Jeux	650	Sous réserve siège prignac
Crayon magique	1500	
Vélo club	400	Sous réserve siège prignac
Football de bourg	250	
Ape les petits mammouths	200	
Tennis	2290	
Téléthon	300	
La vaillante musique	300	Sous réserve continuité
Etienne Lucas	300	
Bibliothèque	1500	
Asso patrimoine	550	
	TOTAL	19 865.00 €

Délibération modificative n° 20170629-03

OBJET : subvention aux associations – complément

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Sens	section	chap	Article	op	anal	objet	montant
D	F	65	6574		HCS	Subventions de fonctionnement aux associations	2000.00
						TOTAL	2000.00

CREDITS A REDUIRE

Sens	section	chap	Article	op	anal	objet	montant
D	F	011	60633		HCS	Fournitures de voirie	-2000.00
						TOTAL	2000.00



Délibération n° 20170629-04 – choix de l'entreprise – travaux d'accessibilité de la salle des associations

M. GRANCHERE remarque que le titre de la délibération peut être interprété différemment, à savoir choix entre plusieurs entreprises

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité de la salle des associations.

Monsieur le Maire propose que soit décidé la mise en œuvre de ces travaux et validé le devis de l'Entreprise MARQUES Luis d'un montant TTC de 5 022.60 €.

Monsieur Le Maire précise que cette somme a été prévue au budget communal 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise MARQUES Luis pour un montant TTC de 5 022.60 €

Décide d'admettre la dépense en section d'investissement, à l'article 2188

Opération 103 - du budget communal.

VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la rentrée scolaire 2017/2018 : intervention de Mme BOUCHET

- Fermeture d'une classe

Mme BOUCHET informe que suite à la décision de l'inspection de l'académie de fermer une classe de Primaire par manque d'élèves, Monsieur le Maire après avoir adressé un courrier, a demandé à être reçu par le Directeur de l'inspection académique M. COUX et par l'inspecteur académique M. KESSAS afin d'apporter des éléments probants et donc éviter la fermeture d'une classe. M. le Maire s'est rendu quelques jours après à l'inspection académique de Bordeaux avec des représentants des parents d'élèves pour indiquer qu'il y avait à ce jour 129 élèves inscrits pour la rentrée prochaine. Cette année nous avons 131 élèves inscrits à l'école. Il a été rappelé que nous avons 30 constructions de prévues sur la commune dans le courant de l'année 2018/2019 qui devraient nous amener de nouveaux écoliers. Mme BOUCHET indique qu'elle a demandé un rendez-vous auprès de Madame la Députée Mme HAMMERER. Elle nous a confirmé celui-ci.

M. GRANCHERE demande si le point par tranche d'âge a été fait. Mme BOUCHET lui répond que oui

- Evolution des TAP pour la rentrée scolaire 2017/2018 : intervention de Mme BOUCHET.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaire (TAP) avec la possibilité pour chaque commune volontaire de revenir à la semaine à 4 jours, Mme BOUCHET indique qu'il est prématuré et précipité de choisir la semaine à 4 jours pour la rentrée scolaire 2017. Elle signale que cela obligerait certains parents à trouver des modes de gardes pour leurs enfants dans un délai très court, sachant que la communauté des communes du Grand Cubzaguais (dans le cadre des centres de loisirs) maintient l'accueil des enfants le mercredi après-midi mais n'assure pas cette année l'accueil du Mercredi matin. Les intervenants sur les Tap ont déjà été prévus.

Mme BOUCHET indique que si le souhait du plus grand nombre est de passer à la semaine à 4 jours, alors il faut prendre le temps de bien faire les choses et en concertation avec l'ensemble des personnes concernées : parents, intervenants, enseignants, municipalité, communauté des communes.

M. GRANCHERE tient à rappeler que le centre de loisirs n'a pas vocation à être une garderie. Mme BOUCHET lui répond être entièrement d'accord mais parfois des parents n'ont pas d'autres choix. Il demande à ce que les parents soient informés et leurs avis demandés pour la mise en place ou non pour la rentrée 2018/2019 de la semaine sur 4 jours ou bien 4 jours 1/2.

Mme BOUCHET lui répond que cela va de soi et aucune décision ne sera prise sans concertation avec les parents d'élèves.

Bilan de la bibliothèque : Intervention de Mme BOUCHET.

Mme BOUCHET présente le bilan de la bibliothèque municipale qui est gérée par convention avec l'association « Plaisir de Lire ». Elle indique que la bibliothèque est accessible à tous. La municipalité met à disposition, à la demande des enseignantes, un agent communal pour l'animation des écoliers lors de leur déplacement à la bibliothèque ainsi qu'un autre agent communal pour le déplacement en bus.

Elle indique que les membres du bureau de la bibliothèque ont informatisé le prêt de livre, qu'un site internet a été créé avec la possibilité de consulter le catalogue de livres à disposition en ligne. L'association étudie la possibilité d'étendre l'offre avec le prêt de DVD et de la mise en place d'un atelier sur l'utilisation à la bureautique.

M. GRANCHERE en demande le nombre d'adhérents. Mme BOUCHET répond : 111 adhérents

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des dépenses en investissements prévues en électricité suivantes :

- Caméra garderie (pour voir qui sonne) : Montant HT 1404.92 €
- Fourniture horloge électronique pour commande éclairage cour école : montant HT 268.80 €
- Eclairage extérieur salle 3^{ème} âge et salle mariage : montant HT 1070.20 €

Mme BOUCHET donne des informations suite au dernier Conseil Communautaire

- Mme BOUCHET indique que le conseil communautaire participe financièrement au poste d'une intervenante pour le suivi des cas de violences au sein des familles en signalement par la gendarmerie et / ou autres services.

- Mme BOUCHET indique que les concitoyens de la commune peuvent consulter les comptes rendus du conseil Communautaire du Grand Cubzaguais sur le site internet de celui-ci.

Le Conseil Municipal est informé que l'élaboration d'un règlement intérieur du conseil municipal sera présentée et votée lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 19 h 45



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 8 août 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps s'est réuni le huit août deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant.

FINANCES

DÉLIBÉRATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

QUESTIONS DIVERSES

Présents : (10) M. Michel GAILLARD (Maire), Mme Marie-Christine BOUCHET (1ère Adjointe), M. Robert GATARD (2^{ème} Adjoint), Mme Gaëlle ANDRIEU (3^{ème} Adjoint), Mme Géraldine GOGUERY, Mme Corine LEVREAUD, M. Daniel DORRONSORO, M. Hervé GRANCHERE, M. Thierry MONTEIL, M. Alain VEYSSIERE.

Mme Gaëlle ANDRIEU est désignée Secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire indique que le compte rendu de la séance du 29 juin 2017 ne peut être soumis au vote ce jour, des éléments nous étant parvenus que cette après midi, il sera proposé au vote lors du prochain conseil.

Délibération n° 20170808-01 – Délibération budgétaire modificative n°5

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que des erreurs de saisie par la précédente comptable ont été faites faisant que le budget informatisé ne correspond pas au budget voté par les élus et qu'il n'est pas équilibré. A la demande du Trésorier de la Collectivité, nous devons corriger ses saisies et mettre au vote la délibération budgétaire pour mettre le budget informatique en équilibre et que les lignes budgétaires correspondent à celles qui ont été votées par le Conseil.

M. DORRONSORO s'étonne que les élus ne se soient pas rendus compte avant de ses erreurs.

La nouvelle comptable indique que seule la comptable a l'accès à la comptabilité en informatique, et que ses erreurs ont été révélées par elle et le trésorier.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

de valider la délibération budgétaire modificative n° 5

VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. VEYSSIERE – arrivée 18 h 40
M. GRANCHERE - arrivée 18 h 54

Délibération modificative n°5

COMPTES DEPENSES

SENS	SECTION	CHAP	ARTI	OP	ANAL	OBJET	MONTANT
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	43 832.00
D	F	011	6227		HCS	Frais d'actes et de contentieux	6 000.00
D	I		2188	151	HCS	Autres immobilisations corporelles	456.00
D	I	21	2188	85	HCS	Autres immobilisations corporelles	5 580.00
D	I	001	001	OPFI	HCS	Solde d'exécution de la section investissement	23 541.33
D	I	020	020	OPFI	HCS	Dépenses imprévues	42 571.25
D	I	16	1641	OPFI	HCS	Emprunts en euros	1,00
D	I	21	2188	104	HCS	Autres immobilisations corporelles	-40 122.72
D	F	022	022		HCS	Dépenses imprévues	30 889.00
D	F	011	6281		HCS	Concours divers (cotisations)	700.00
D	F	012	6458		HCS	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 000.00
D	F	011	63512		HCS	Taxes foncières	4 573.00
						TOTAL	120 020.86 €



COMPTES RECETTES

SENS	SECTION	CHAP	ARTI	OP	ANAL	OBJET	MONTANT
R	I	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section d'exploitation	43 832.00
R	I	13	1323	OPFI	HCS	Départements	-17 767.00
R	I	040	280421	OPFI	HCS	Pers.droit privé-biens mobiliers matériel	1 109.10
R	F	74	74127		HCS	Dotation nationale de péréquation	52 642.00
R	F	70	70311		HCS	Concession dans les cimetières produit net	500.00
R	I	040	2802	OPFI	HCS	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	4 852.76
R	F	74	74833		HCS	Etat Compensation CET (CVAE ET CFE)	12.00
R	F	74	74835		HCS	Etat compensation au titre des exonérations	3674.00
R	F	74	7484		HCS	Dotation de recensement	2 761.00
R	F	73	73223		HCS	Fonds de péréquation des ressources communales	28 405.00
						TOTAL	120 020.86 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la CAB sont finis. Il reste un raccord d'enrobé qui est programmé.

M. VEYSSIERE fait remarquer l'absence de cailloux sur le trottoir au 18 en face du talus. Monsieur le Maire lui répond que cela n'était pas prévue, et que les travaux sont conformes.

M. DORROSORO s'étonne que les conseillers ne sachent pas ce fait.

Monsieur le Maire lui rétorque que la commission chemin a bien été informée des travaux en son temps.

- M. DORRONSORO demande quelle réponse a été faite aux parents souhaitant retirer un enfant de l'école.

Monsieur le Maire lui répond s'y être opposé du fait de la menace de fermeture d'une classe.

Monsieur DORRONSORO indique que nous sommes depuis déjà 3 ans en sursis concernant la fermeture d'une classe ; qu'avons-nous fait pour l'éviter ?

Madame GOGUERY lui répond que la fusion des 2 écoles a été entreprise pour éviter cette fermeture.

Madame Bouchet rappelle que l'académie est informée de la construction d'un lotissement sur notre Commune et donc de la venue probable de nouveaux élèves sur notre école

Un nouveau rendez-vous avec les parties prenantes est prévu au retour des congés fin août.

M. GRANCHERE veut s'assurer que l'organisation de la rentrée est prévue, si la décision de fermeture d'une classe est prise.

Mme Bouchet lui dit que oui. Elle rappelle avoir sollicité l'intervention de notre Députée, Mme HAMMERER mais cette dernière nous a informés ne rien pouvoir faire et précise que l'effectif est à ce jour de 131 élèves comme l'an dernier et qu'un problème se pose puisqu'une classe de maternelle compterait 31 élèves.

- Monsieur le Maire informe les élus que le Syndicat du Pays de la Haute Gironde a imposé un diagnostic énergétique de l'ensemble de nos bâtiments communaux. Le responsable du bureau d'étude en charge de ce diagnostic nous en a exposé les conclusions en Mairie mi-juillet avec le responsable du Pays. Il nous a indiqué les travaux à engager dont des actions correctives nécessitant peu d'investissement.

Les travaux doivent être commencés avant fin 2017 et le solde sur 2018 afin de pouvoir prétendre au versement de subventions.

Cela concernera les menuiseries de l'école et la réfection des deux classes du haut : isolation, doublage, faux-plafonds, électricité, lavabos couloir

Les comptes rendus du diagnostic pour chaque bâtiment sont à votre disposition en Mairie.

Monsieur le Maire informe les élus que la Commission d'appel d'offre se réunira le lundi 11 septembre 2017 pour l'ouverture des plis dans le cadre de l'appel d'offre « extension du cabinet médical et création d'une boulangerie »

La séance est levée à 19 h 06

VOS DÉPLACEMENTS À LA DEMANDE

TRANSPORT DE PORTE À PORTE

TransGironde PROXIMITÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CUBZAGUAIS

TransGironde PROXIMITÉ

TRANSGIRONDE PROXIMITÉ est un service de transport à la demande proposé par le Département de la Gironde en partenariat avec votre Communauté de Communes (CDC). Il vient compléter le réseau de lignes régulières TransGironde.

POUR QUOI ?

Un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché...

Des petits véhicules vous transportent pour des trajets courts et occasionnels.

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC et qui répondent aux critères suivants :

- personnes à mobilité réduite
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle

EXCEPTION : les destinations hors CDC ne sont accessibles qu'à certaines catégories d'usagers prédéfinies, après accord de votre CDC.

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h. Samedi matin : marchés de St-André-de-Cubzac et de Blaye. Pas de circulation les jours fériés.

POUR RÉSERVER... COMMENT FAIRE ?

- 1** Demandez la carte **TRANSGIRONDE PROXIMITÉ** auprès de la Communauté de Communes (CDC).
Retrait des dossiers d'inscription :
CDC du Cubzaguais
44, rue Dantagnan - BP 59
33240 ST-ANDRÉ-DE-CUBZAC - Tél. : 05 57 43 96 37
- 2** Après acceptation de votre dossier réservez votre transport par téléphone au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h au **0974 500 033** puis tapez «2»
du lundi au samedi de 7h30 à 19h30. (prix d'un appel local)
En cas d'annulation de votre déplacement, vous devez impérativement appeler ce même numéro au plus tard la veille avant 18h.
- 3** Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).
- 4** Présentez votre carte et payez votre voyage directement au conducteur.
- 5** TRANSGIRONDE PROXIMITÉ vous dépose à destination ou vous connecte à un réseau de transport public vous permettant d'atteindre votre destination.
- 6** Il revient vous chercher sur le lieu initial de dépose à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes) et vous raccompagne chez vous.

Informations sur transgironde.fr
Onglet «se déplacer» rubrique «Transport de proximité».

POLICE NATIONALE

LAPOLICE NATIONALE RECRUTE.FR

POINT INFORMATION CARRIERES BORDEAUX

Pour tous renseignements sur les métiers et les concours de la Police Nationale

Point Information Carrières
Entrée Tour 6A
interphone DZRFPN

lapolice.nationale.recrute.fr
info-police-recrutement-bordeaux@interieur.gouv.fr

05 57 22 33 22

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION ZONALE AU RECRUTEMENT ET À LA FORMATION DE LA POLICE NATIONALE DU SUD-OUEST
Esplanade Charles de Gaulle
Tour Allianz 6A
33000 BORDEAUX
TRAMWAY Ligne A
Station MERIADECK

Nous avons le plaisir de vous présenter deux nouveaux services sur la commune : une entreprise d'isolation, menuiseries et énergies renouvelables et un mécanicien auto à domicile. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs activités.

vosre confort, notre priorité

ISOLATION MENUISERIES ENERGIES RENOUVELABLES

28^{1^{er}} Chemin des Carrières - 33710 Prignac et Marçamps - 06 38 27 03 90 - jurenov33710@gmail.com

H AUTO

0679062305

HAMID EL HATTAB
Mécanicien à Domicile

DIAG, Réparations, Entretien

PRIGNAC ET MARCAMPS

CLUB DE MARCHE

Le Club de marche « Prignac et Marchant » s'est réuni en Assemblée extraordinaire le vendredi 15 septembre et a voté son nouveau bureau :

Présidente : Mme Rose-Marie PUYRAUD
 Secrétaire : Mme Sandy JOYEUX
 Trésorière : Mme Jacqueline BACQUE-CAZENAVE

Venez nous rejoindre, nos balades débiteront dès le mois d'octobre sur les chemins de notre beau canton :

- tous les lundis matin : départ 9 H 00 — distance entre 6 et 8 kms
- Un samedi matin sur deux : départ 8 H 30 — distance entre 12 et 14 kms

CONTACTS

- Rose Marie ☎ 06.15.10.93.85
- Sandy ☎ 06.15.13.55.89
- Jacqueline ☎ 06.74.40.04.84

Tarifs : adhésion : 5 € - licence 25, 15 €

Nous vous adresserons avec grand plaisir le calendrier détaillé des sorties, nos balades s'effectuent sur un rayon de 20 kms autour de Prignac et Marcamps. Chaque sortie est encadrée par un animateur ou son suppléant.

A très vite.



FOOT LOISIR



Le club de foot loisir de Prignac et Marcamps manque de joueurs de football pour maintenir cette association qui a été réactivée en 2007 avant qu'elle ne s'arrête à nouveau.

Les joueurs intéressés peuvent venir nous voir le vendredi soir à compter de 20 h 30 ou bien contacter le président Grégory au ☎ 06.07.26.70.46 ou au ☎ 06.77.80.47.87.

BABY GYM et EVEIL GYM

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

SALLE DES FÊTES

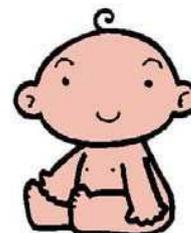
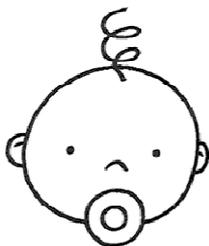
BABY GYM (1 / 3 ans)

Le lundi matin de 9 h 30 à 10 h 30 / Le samedi matin de 10 h 30 à 11 h 30

EVEIL GYM (3 / 6 ans)

Le samedi matin de 9 h 30 à 10 h 30

Encadré par un professionnel / Renseignements ☎ 06.65.65.39.08



TOUR DU BOURGEOIS



Samedi 16 septembre avait lieu le 36^{ème} Tour du Bourgeois. Durant le parcours sur notre commune où le soleil était revenu pour le bon déroulement de la course et après le circuit final, les vainqueurs ont été récompensés et applaudis.

Merci à tous les bénévoles signaleurs qui sécurisaient les carrefours lors du passage des coureurs afin d'assurer cette épreuve cycliste qui a pu ravir les amateurs de vélo.

PETANQUE PRIGNACAISE

Cette deuxième saison a vu la concrétisation des objectifs fixés l'année précédente. A savoir, le maintien des inscriptions, la recherche de subventions et de sponsors, le respect du budget et des comptes de l'association, ainsi que des travaux divers, comme le commencement du chantier du terrain de pétanque sur notre commune de Prignac et Marcamps, intégralement réalisé par nos bénévoles. Ce projet, encore en cours de réalisation, connaît quelques retards, mais nous irons au bout, malgré des difficultés matériels et budgétaires importantes.

Pour cette année, un des objectifs était de réaliser un classement du club parmi les premiers de la fédération. Cet objectif est presque atteint avec un classement supérieur à nos attentes, et ce, grâce à nos licenciés qui ont engendré beaucoup de points essentiels au classement de la fédération.

Voici quelques informations importantes pour la saison en cours :

1) Composition du bureau :

Après l'assemblée générale de juin 2017, voici la nouvelle composition :

- M. DURET Claude : Président
- M. ROCQ Xavier : Vice-président
- M. VINCENT Daniel : Trésorier
- M. VINCENT Ginette : Trésorière-Adjointe
- Mlle DURET Maritza : Secrétaire
- M. BENARD Jean-Marc : Secrétaire-Adjoint

2) Sponsors :

L'association a trouvé un mécène qui nous a offert les tenues des licenciés. Ces tenues se composent d'un T-shirt et d'une casquette à l'effigie de notre sponsor, le restaurant des Oliviers. Vous pourrez trouver ce restaurant à St-Eulalie, 93 avenue de l'Aquitaine. Vous pouvez aussi le trouver également sur internet ou le contacter par mail :

- www.lesoliviersrestaurant.com - lesoliviers33560@gmail.com ☎ 05.57.30.76.50

Vous pourrez vous régaler d'une carte excellente avec des tarifs très concurrentiels et un accueil des plus chaleureux. A recommander sans modération.

Pour toute adhésion ou renouvellement de licence ainsi que pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président, M. DURET ☎ 06.51.64.17.77 – petanqueprignacaise@gmail.com.

A très bientôt pour de prochaines informations...

Le Président, M. Claude DURET.

7 chemin de la Planiolle 33710 Prignac et Marcamps

petanqueprignacaise@gmail.com



La remise des tenues par notre sponsor

FÊTE INTER ASSO

Le samedi 2 septembre, les associations et le public se sont donnés rendez-vous au site naturel du Moron pour la fête Inter Asso.

Une journée ensoleillée où tout le monde a pu découvrir les activités proposées par les associations du village.

Les jeunes et moins jeunes ont ainsi pu s'initier au plaisir de la randonnée avec le club de marche, du tennis, de la pétanque, de la pêche, des jeux de la ludothèque ... Ils ont apprécié les réalisations des clubs de photographie et de dessins tout en se désaltérant à la buvette tenue par le club de judo.

Un repas champêtre, organisé par le Club de pêche « Le Gardon Marcampoï » a rassemblé 95 convives dans la bonne humeur après une représentation du club de danse et au son de DUO qui a fait entonner quelques refrains et donner l'ambiance aux participants pour clôturer cette bonne journée associative.

Un grand merci aux associations présentes dont le dynamisme et la vitalité sont essentiels pour l'avenir de nos campagnes.



Arrivée des marcheurs et apéritif bien mérité



Info Club de Tennis



Jeu en bois géant de l'Asso des jeux



Club de Danse



Initiation Tennis



Club de Pétanque et concours



Club Photo



Club de Dessins et aquarelles



Club de pêche Le Gardon Marcampoïis

VACANCES de TOUSSAINT

AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE PRIGNAC ET MARCAMPS & ST-GERVAIS & VAL-DE-VIRVÉE (AUBIE)

Du 23 OCT au 03 NOV 2017



INSCRIPTION

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

FICHES NAVETTES

disponibles à partir du **27 Septembre**

- À la Maison des Services au Public à Bourg
- À la CDC du Grand Cubzaguais à St-André
- Dans les différentes structures ALSH
- Sur le site internet de la CDC

3/12 ans

PRIGNAC ET MARCAMPS
9h à 13h et 14h à 16h30

☎ **05 57 94 06 80 / 06 26 45 35 59**

ST-GERVAIS ET VAL-DE-VIRVÉE (AUBIE)
9h à 12h30 et 14h à 17h30

☎ **05 57 43 96 37**

www.cdc-cubzaguais.fr

